

ECOLE MATERNELLE MARIE CURIE DE SAINT GERMAIN DU BOIS
Circonscription de LOUHANS

Téléphone : 03 85 72 00 52
Courriel : 0711417E@ac-dijon.fr
Adresse : route de Chalon
71330 Saint Germain du Bois

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE DU
VENDREDI 15 MARS 2024**

Membres présents :

Madame DA COSTA PINHO, directrice de l'école,
Mesdames OUDOT, FERRIER, enseignantes
Madame MARIZY, adjointe au maire de Saint Germain du Bois
Monsieur DOUCET, adjoint au maire de Montjay
Madame VIEUX, déléguée Départementale de l'Education Nationale,
Madame GAGNEUR, Madame BASSEN, représentantes des parents d'élèves
Madame NIJEAN, AESH

Membres excusés :

Monsieur COULON, Inspecteur de l'Education nationale,
Monsieur VALETTE, enseignant spécialisé RASED,
Madame SAINT MARTIN, enseignante
Madame ROBELIN, maire de Saint Germain du Bois,
Monsieur BOUSQUET, maire de Bouhans,
Monsieur FICHET, maire de Montjay,
Monsieur REGNARD, Madame BUATOIS, représentants des parents d'élèves
Madame DORIER, Madame ARTUS, ATSEM
Mesdames LOPEZ GUTIERREZ et COLIN, employées en service civique
Madame PROST, présidente de l'association de parents d'élèves "Les p'tiots Minois"

Heure de début de séance 18h

Approbation du compte rendu du conseil d'école du 19 octobre 2023.

Le compte rendu du conseil d'école du 19 octobre 2023 est approuvé.

L'ECOLE ET SON FONCTIONNEMENT:

1- L'organisation du temps scolaire

La décision d'organisation du temps scolaire ne pouvant porter que sur une durée de trois ans, l'actualisation des demandes est à envisager pour la rentrée 2024 pour toutes les écoles du département.

La démarche consiste notamment à recueillir l'avis des conseils municipaux, communautaires ou syndicaux d'une part et celui des conseils d'écoles d'autre part, sur le choix de l'organisation du temps scolaire.

Chaque école fera parvenir par voie postale au service des rythmes scolaires de la DSDEN au plus tard le 31 mars 2024 son projet d'organisation de la semaine par le biais d'un formulaire.

Ce projet sera comparé à celui présenté par la collectivité territoriale détenant la compétence scolaire. Puis il sera soumis à l'avis de l'Inspecteur de l'Education Nationale en charge de la circonscription.

Le conseil d'école décide de conserver l'organisation actuelle du temps scolaire à savoir : école les lundi, mardi, jeudi et vendredi aux horaires suivants :

Matin : 9h—12h
Après-midi : 13h30—16h30

2- Règlement type départemental

Un nouvel arrêté portant sur le règlement départemental-type des écoles maternelles et élémentaires de Saône et Loire datant du 16 novembre 2023 a été publié.

Notre règlement intérieur est donc modifié en conséquence. Il est présenté puis validé par le conseil d'école.

3- Les effectifs

L'effectif actuel est de 54 élèves ainsi répartis :

- a. Classe petite et moyenne sections de Madame FERRIER aidée par Madame DORIER Clémence, Atsem : 13 PS et 5 MS
- b. Classe de moyenne et grande sections de Madame OUDOT aidée par Madame ARTUS Marie France, Atsem : 12 MS et 5 GS
- c. Classe de grande section de Madame DA COSTA PINHO aidée par Madame ARTUS Marie France, Atsem : 19 GS

Les prévisions des effectifs pour la rentrée 2024

Suite aux mesures de carte scolaire, il a été décidé le retrait d'un poste à l'école maternelle pour la rentrée 2024.

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée du mois de septembre 2024 sont les suivantes : 12 élèves en petite section nés en 2021, 13 élèves en moyenne section nés en 2020 et 19 élèves en grande section (17 nés en 2019 et 2 maintiens) soit 44 élèves.

La répartition n'a pas encore été définie. Elle sera fonction des effectifs de chaque niveau après les inscriptions faites.

4- Modalités d'inscription pour la rentrée 2024

Elles ont été communiquées par mail et sont affichées à l'école ainsi que dans les mairies de Saint Germain du Bois, de Bouhans, de Montjay. Elles sont également sur le site de la mairie de Saint Germain du Bois et sur le compte facebook de la commune. Elles ont également été diffusées dans les journaux locaux.

Elles ont lieu en deux temps :

- à la mairie de Saint Germain du Bois : les parents prennent rendez-vous le mercredi 27 mars 2024 de 9h30 à 11h30, le samedi 30 mars 2024 de 9h30 à 11h30, le mercredi 3 avril 2024 de 9h30 à 11h30 ou le samedi 13 avril 2024 de 9h30 à 11h30.

- à l'école maternelle : par mail ou par courrier. Les parents contactent l'école par mail ou par téléphone. Les documents d'inscription école seront à retourner avant le 30 avril 2024.

Des journées de visites et de rencontres avec les enseignantes seront programmées en période 5.

5- Les crédits scolaires alloués par la Mairie de Saint Germain du Bois

Ces crédits servent à acheter les fournitures scolaires courantes (cahiers, classeurs, crayons, feuilles...) ainsi que du matériel pédagogique pour travailler en classe.

Le montant des crédits scolaires alloués par la mairie pour l'année civile 2024 s'élève à 50 euros par enfant.

6- La coopérative scolaire et les actions d'autofinancements

Les parents ont déjà été invités à faire leur deuxième don pour ceux qui avaient choisi de payer en trois fois. Cette opération a permis de récolter la somme de 48 euros.

Les recettes et les dépenses réalisées en début d'année scolaire ont déjà été présentées lors du précédent conseil d'école.

Les nouvelles recettes enregistrées sont les suivantes :

- Ventes de photos individuelles : 283 euros.
- Vente de repas couscous à emporter : 594,70 euros
- Dons des parents d'élèves pour le deuxième trimestre : 48 euros
- Vente de chocolats : 387,91 euros
- Subvention projet cirque : 720 euros

Les nouvelles dépenses enregistrées sont les suivantes :

- Achat de matériels divers pour les classes : 14,30 euros
- Achat de goûters pour les anniversaires, Noël et carnaval : 130,58 euros
- Achat de cadeaux de Noël pour les trois classes : 209,53 euros
- Spectacle de Noël, compagnie Les 3 Chardons : 450 euros

Les prochaines recettes proviendront de :

- La vente des photos de classe qui aura lieu le jeudi 2 mai 2024.
- La tombola de Pâques
- Les dons des parents du troisième trimestre.

Les prochaines dépenses proviendront de :

- L'achat de chocolats pour la chasse aux œufs de Pâques et la tombola
- Les goûters d'anniversaires
- Les séances avec l'intervenante cirque
- La sortie scolaire pour les trois classes. (si possible, en fonction du budget)

Le solde du compte au 15 mars 2024 est de 4716,83 euros.

7- Les projets

Bibliothèque :

Au cours de l'année scolaire, les trois classes se rendent à tour de rôle à la bibliothèque de Saint Germain du Bois.

La deuxième séance a eu lieu le jeudi 8 février pour les trois classes et la dernière aura lieu le 6 juin pour les GS et le 10 juin matin pour les PS MS et pour les MS GS.

Spectacle de Noël :

Les enfants ont pu bénéficier d'un spectacle à l'occasion de Noël. Nous avons reçu la Compagnie Les 3 Chardons lundi 27 novembre 2023 à 15h pour le spectacle *Patapoum et Célestine*. Le Père Noël a pu rendre visite aux enfants en partenariat avec l'association de parents d'élèves Les p'tiots Minois le vendredi 22 décembre. Des photos de groupe ont été prises avec le Père Noël qui a offert une papillote aux enfants.

Le Père Noël a également apporté des cadeaux pour les 3 classes, cadeaux financés par la coopérative scolaire.

Carnaval :

Pour fêter carnaval, les élèves sont venus déguisés le mardi 13 février à l'école maternelle. Les enfants ont défilé dans les rues de Saint Germain du Bois et un goûter financé par la Coopérative scolaire a été donné aux enfants durant la matinée.

- **Tombola :**

Une tombola est organisée en ce moment.

Chaque famille a reçu une grille de 20 cases, chaque case devant être vendue au prix de 2 euros. Un grand moulage en chocolat est mis en jeu pour chaque grille.

Les modalités du tirage au sort seront les suivantes : un seul numéro gagnant sera tiré au sort et sera donc valable pour toutes les grilles. En conséquence, si le numéro gagnant tiré au sort correspond à une case invendue sur la grille, aucun lot ne sera attribué à celle-ci. Seules les grilles remplies entièrement seront assurées d'obtenir un lot. Le tirage de la tombola aura lieu le lundi 18 mars.

- **Journée sécurité routière :**

Le groupe départemental sécurité routière a construit un défi départemental qui s'adressait à tous élèves de cycle 1, cycle 2 et cycle 3.

Le matin du lundi 12 février, les enfants ont été partagés en groupes mixtes (PS MS et GS) et ont travaillé autour de 7 ateliers : parcours vélos et panneaux de signalisation, parcours vélos dextérité, memory, vidéo « être passager de véhicule, L'histoire de Léo », vidéo « être piéton, Maëva sur le chemin de l'école », atelier tri de panneaux de signalisation.

L'après-midi, les enfants ont découvert des jeux, des questionnaires, des enquêtes, des expérimentations à conduire sur le thème de la sécurité routière : enfant piéton, enfant passager, enfant rouleur.

Cela a été l'occasion de travailler la sécurité routière ensemble de manière ludique et interactive, en parfaite conformité avec les programmes.

- **Intervention Maitre-nageur :**

La piscine ayant été fermée jusqu'aux vacances de février pour cause de travaux, Geoffrey Grandjean, Maitre-Nageur Sauveteur, est venu en classe pour une séance décrochée sur la natation à destination des GS le mardi 13 février : présentation de la piscine, qui y travaille ? qu'est-ce qu'on y fait ? comment je me comporte ? que dois-je apporter ? la prévention des risques de noyade, la natation du point de vue scientifique et santé...

Les enfants ont été très intéressés. Cela a permis de dédramatiser certaines situations et de rassurer certains. Nous remercions Monsieur Grandjean pour son intervention.

- **Label E3D :**

Opération « Nettoyons la nature » en collaboration avec la mairie de Saint Germain du Bois : opération reconduite cette année (date à déterminer)

- **Chasse aux œufs :**

A l'occasion de Pâques, une chasse aux œufs suivie d'un goûter, financés par la Coopérative scolaire, seront organisés le jeudi 4 avril 2024 à l'école maternelle.

- **Natation :**

Tous les élèves de grande section de l'école se rendent actuellement à la piscine de Saint Germain du Bois les mardis et vendredis de 9h45 à 10h30 du 5 mars au 10 avril 2024. Ils bénéficieront de 11 séances.

- **Projet « What a circus ! » :**

Nous aurons la venue d'une intervenante, Mme Elena MAITRE de Baume-Les-Messieurs, tous les mardis et jeudis du 7 mai au 13 juin. (Durée d'intervention 1h par classe). Une dernière séance de répétition générale aura lieu le vendredi 14 juin. Un spectacle sera présenté aux familles le vendredi 14 juin soir. (Heure à confirmer)

Le coût total est de 2052.80 euros.

Le don de l'association de parents d'élèves « Les P'tiots Minois » sera utilisé pour financer ce projet ainsi que la subvention de 720 euros. Le restant dû sera financé par la coopérative scolaire (232.80 euros).

- Fête des gens qu'on aime :

Nous constatons que les situations familiales de nos élèves sont diverses et variées. Ainsi comme chaque année, nous avons réfléchi à une solution qui pourrait convenir à tous pour fêter la fête des mères et la fête des pères. Ainsi nous avons décidé de préparer avec les enfants une fête des gens que l'on aime dont la date se situera entre la fête des mères et celle des pères. A cette occasion chaque enfant ramènera vendredi 7 juin un cadeau à la maison. Chaque famille pourra ainsi s'approprier cette fête comme elle l'entend.

- Sortie scolaire de fin d'année :

Une sortie scolaire en fin d'année sera proposée pour les trois classes si les finances le permettent. Date et lieu encore en étude.

- Evaluation d'école et projet Notre Ecole Faisons-La Ensemble (NEFLE)

Suite à l'évaluation d'école et aux différentes concertations, nous avons décidé de nous inscrire dans la démarche Notre école faisons-la ensemble afin d'améliorer la réussite, le bien-être des élèves et de réduire les inégalités.

Les projets élaborés dans le cadre de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » visent à apporter une réponse nouvelle, innovante, transformante à des questionnements pédagogiques et/ou éducatifs.

Nous sommes donc en train de rédiger un projet pédagogique transformant et nous solliciterons un soutien financier via le fond d'innovation pédagogique.

8- Sécurité

Les Plans Particuliers de Mise en Sureté (PPMS) et les exercices effectués à l'école

Comme évoqué lors du premier conseil d'école, nous devons mettre en œuvre deux Plans Particuliers de Mise en Sureté au sein de l'école maternelle : un PPMS « risques majeurs » et un PPMS « risque attentat-intrusion ».

Dans ce cadre, l'école a donc organisé deux exercices : le premier était un exercice de fuite et a eu lieu le 10 octobre 2023. Le deuxième était un exercice de mise à l'abri et a eu lieu le 9 février 2024. Les élèves ont très bien suivi les consignes. Ces exercices permettent de répéter les postures (confinement, évacuation) correspondant aux différents risques et sont adaptés à l'âge des enfants.

Comme tous les ans, nous réaliserons aussi trois exercices incendie : le premier a eu lieu le 26 septembre 2023, le deuxième aura lieu le 18 mars et le dernier aura lieu le 17 mai 2024.

- ➔ Renouvellement de la demande concernant les signaux d'alerte : l'école maternelle demande si une uniformisation avec l'école élémentaire des signaux d'alerte peut être mise en place. (Alarme visuelle notamment). → peut-être pendant les travaux qui seront réalisés très prochainement.

Le DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels)

Un programme annuel de prévention doit être présenté en conseil d'école.

Des fiches DUER sont rédigées et mettent en relief un dysfonctionnement susceptible d'engendrer un risque en matière de santé et sécurité au travail. Ces fiches sont transmises en mairie pour le suivi.

9- APQ : Activités Physiques Quotidiennes

Pratiquer une activité physique quotidienne contribue au bien-être et à la santé, conditions fondamentales pour bien apprendre. Le ministère chargé de l'éducation nationale s'engage à ce que chaque élève bénéficie d'au moins 30 minutes d'activité physique quotidienne dans toutes les écoles primaires.

Elles peuvent être fractionnées et combinées sur les différents temps scolaires, mais aussi périscolaires. Les temps de récréation peuvent aussi être investis pour amener les enfants à se dépenser davantage et lutter contre la sédentarité avec des pratiques ludiques.

En maternelle, les enfants bénéficient tous les jours de temps de motricité.

LES REMERCIEMENTS ET LES BESOINS :

→ Nous remercions la mairie pour :

- L'achat de trois sapins pour chacune des classes.
 - La décoration de Noël devant l'école
 - Le prêt de la salle des fêtes pour la distribution du repas couscous et pour le spectacle de cirque
- Et pour tous les travaux courants réalisés à l'école.

Autres informations :

Des travaux de rénovation énergétique débuteront très bientôt à l'école maternelle, probablement pendant les vacances d'été et dureront environ 6 mois. La rentrée des classes de septembre 2024 ne se déroulera donc pas dans les locaux actuels. Une réunion d'information entre la mairie et l'équipe enseignante aura bientôt lieu.

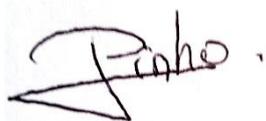
AUCUNE QUESTION N'A ETE TRANSMISE PAR LES REPRESENTANTS DES PARENTS D ELEVES

:

Le prochain conseil d'école aura lieu vendredi 7 juin 2024 à 18h à l'école maternelle.

Heure de fin de séance 19h25

Madame DA COSTA PINHO,
Présidente



Madame FERRIER,
Secrétaire de séance

